

# Douze idées pour renforcer la défense et la promotion de l'identité québécoise

Texte publié dans le cadre de la campagne  
électorale québécoise 2012

**Août 2012**

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	2
<b>Laïcité et multiculturalisme</b> .....	3
Créer une citoyenneté québécoise .....	3
Promouvoir une laïcité respectueuse de l'héritage culturel québécois .....	4
Soustraire le Québec au multiculturalisme .....	4
Abolir le cours <i>Éthique et culture religieuse</i> .....	5
<b>Mémoire et identité nationales</b> .....	6
Renforcer la place de l'histoire nationale à l'université .....	6
Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale dans les cursus scolaires .....	6
Adopter une politique de commémorations nationales et historiques .....	7
<b>Le français, langue commune des Québécois</b> .....	8
Mettre fin aux écoles passerelles .....	8
Faire du français la langue normale de l'enseignement collégial ...	9
Faire de la connaissance du français un critère obligatoire dans la sélection des immigrants .....	9
Appliquer la <i>Charte de la langue française</i> aux petites et moyennes entreprises .....	10
Réclamer l'application de la <i>Charte de la langue française</i> aux entreprises sous juridiction fédérale .....	11
Conclusion .....	12

# INTRODUCTION

Le Québec est maintenant en campagne électorale. C'est l'occasion pour les Québécois de revenir sur le chemin parcouru au cours des dernières années et de choisir la voie qu'ils souhaitent prendre pour les années à venir. Un regard jeté sur le passé proche révèle que le peuple québécois est toujours capable de grandes réalisations, que ce soit dans les domaines économique, culturel ou scientifique. Pourtant, il est difficile de nier que certains fondements de notre vie collective sont fragilisés et que cette fragilisation remet en question notre capacité à nous projeter vers l'avenir.

La crise des accommodements raisonnables a révélé au grand jour l'incapacité de nos institutions publiques à établir des principes clairs en matière de laïcité et à résister à des formes radicales de communautarisme. Cette incapacité n'est pas étrangère à l'affaiblissement de notre rapport à l'histoire. Depuis plusieurs années, nos institutions semblent avoir abandonné l'ambition d'entretenir une mémoire proprement québécoise, de construire le rapport au passé sans lequel l'action collective demeure dépourvue de sens. Elle n'est pas non plus étrangère à l'affaiblissement de notre langue nationale qui, faute d'une politique vigoureuse, a subi au cours de la dernière décennie

des reculs importants sur pratiquement tous les fronts.

Le Québec n'a pourtant pas atteint le point de non-retour. Il est fragilisé, mais peut toujours se relever. L'Institut de recherche sur le Québec (IRQ) souhaite que les candidats et candidates à la prochaine élection québécoise abordent ce sujet fondamental à la promotion et à la préservation de l'identité québécoise. Pour ce faire, douze idées sont proposées pour pallier cette lacune.

Cette politique se présente en trois volets qui correspondent à trois grands défis du Québec aujourd'hui : la laïcité et le multiculturalisme, la mémoire et l'histoire ainsi que la défense de la langue française. Nous incitons chaque candidat et chaque parti politique à faire siennes ses propositions afin que le prochain gouvernement du Québec puisse mettre en œuvre le redressement dont nous avons besoin.

## Laïcité et multiculturalisme

- Créer une citoyenneté québécoise
- Promouvoir une laïcité respectueuse de l'héritage culturel québécois
- Soustraire le Québec au multiculturalisme
- Abolir le cours *Éthique et culture religieuse*

### Mémoire et identité nationales

- Renforcer la place de l'histoire nationale à l'université
- Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale dans les cursus scolaires
- Adopter une politique de commémorations nationales et historiques

### Le français, langue commune des Québécois

- Mettre fin aux écoles passerelles

- Faire du français la langue normale de l'enseignement collégial
- Faire de la connaissance du français un critère obligatoire dans la sélection des immigrants
- Appliquer la *Charte de la langue française* aux petites et moyennes entreprises
- Réclamer l'application de la *Charte de la langue française* aux entreprises sous juridiction fédérale

## LAÏCITÉ ET MULTICULTURALISME

### Créer une citoyenneté québécoise

La possibilité de créer une citoyenneté québécoise fait l'objet de discussions depuis plusieurs années. Cette citoyenneté aurait une signification importante auprès des nouveaux arrivants en marquant leur intégration à la nation québécoise. Une citoyenneté québécoise offrirait également un contrepoids symbolique à la citoyenneté canadienne, en signalant que le Québec forme une communauté politique distincte du reste du Canada, libre de décider de son avenir.

La création d'une citoyenneté soulève deux questions cruciales : quelles seraient ses conditions d'attribution et quels droits y seraient rattachés? Son attribution devrait dépendre de la réussite d'un test de culture et d'histoire du Québec, ainsi que d'une bonne

connaissance du français. Ces conditions ne sont pas exagérées et correspondent aux exigences en vigueur dans plusieurs pays d'immigration, dont le Canada.

Pour être prise au sérieux, une citoyenneté québécoise devrait également s'accompagner de droits réels. Le plus simple serait de réclamer du gouvernement fédéral que l'obtention de la citoyenneté canadienne dépende, pour tous les résidents du Québec, de l'obtention de la citoyenneté québécoise. Les résidents du Québec devraient ainsi acquérir la citoyenneté québécoise afin d'accéder aux privilèges de la citoyenneté canadienne, incluant évidemment le droit de vote. Un tel modèle est en vigueur en Suisse où il fonctionne parfaitement. En cas de refus du gouvernement fédéral,

Québec devrait néanmoins créer cette citoyenneté.

## Promouvoir une laïcité respectueuse de l'héritage culturel québécois

La crise des accommodements a montré qu'il existait un décalage important entre la conception de la laïcité défendue par le gouvernement et celle à laquelle adhérerait l'immense majorité de la population. Rien n'a été fait depuis la crise pour répondre aux préoccupations des citoyens en matière d'accommodements ethnoreligieux. Les demandes d'accommodements continuent d'être traitées au cas par cas, à l'intérieur de balises floues et, souvent, difficilement justifiables.

Il est essentiel d'adopter une Charte de la laïcité venant baliser les accommodements religieux et éviter les dérives

communautaristes. De façon prioritaire, cette Charte devra interdire le port de signes religieux ostentatoires par les employés de l'État, afin de préserver sa neutralité. Il devra également en interdire le port chez les élèves de niveau primaire et secondaire, afin de créer un contexte d'apprentissage qui ne met pas l'accent sur les différences. Cette Charte devra également être respectueuse du patrimoine historique du Québec. Elle ne pourra pas être évoquée, par exemple, pour supprimer les symboles à l'origine religieux qui ornent les lieux publics et qui ont acquis au fil des années une valeur patrimoniale.

## Soustraire le Québec au multiculturalisme

En 1982, le gouvernement canadien adoptait une nouvelle constitution, précédée d'une Charte des droits et libertés. Le texte, imposé au Québec contre la volonté de son Assemblée nationale, venait constitutionnaliser le « multiculturalisme ». Selon son article 27, « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisa-

tion du patrimoine multiculturel des Canadiens ».

Le Québec n'a jamais été en accord avec la vision du multiculturalisme promue par Pierre Elliot Trudeau et encore moins avec sa constitutionnalisation – aucun gouvernement du Québec n'a ratifié la constitution, d'ailleurs. Cette vision est en conflit direct avec son désir d'intégrer les

nouveaux arrivants à la culture de la majorité historique du Québec. Elle offre également une assise juridique sur laquelle baser des demandes d'accommodements religieux ou culturels déraisonnables. Le gouvernement du Québec doit exiger d'Ottawa une exemption à l'application de l'article 27 de la

Charte canadienne des droits et libertés. Il doit également exiger une dérogation à la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et un droit de retrait avec pleine compensation financière du *Programme du multiculturalisme de Citoyenneté* et d'Immigration Canada.

## Abolir le cours *Éthique et culture religieuse*

Depuis 2008, le cours *Éthique et culture religieuse* (ÉCR) est enseigné dans toutes les écoles du Québec et à tous les niveaux du primaire et du secondaire (à l'exception de la troisième année du secondaire). Il reçoit ainsi davantage d'attention que la plupart des disciplines scolaires. Bien qu'il ait fait l'objet de débats importants, le cours demeure méconnu. Plusieurs parents pensent ainsi à tort que le cours ÉCR vise à transmettre aux élèves une connaissance objective sur le phénomène religieux, en utilisant les meilleurs outils des sciences humaines et sociales contemporaines.

Cette vision ne correspond malheureusement pas à la réalité. La finalité du cours ÉCR n'est pas d'abord de transmettre des connaissances, mais bien de favoriser le « vivre-ensemble ». Plus précisément, le programme vise à éviter que les jeunes Québécois ne développent une vision négative ou antagoniste de religions

particulières (ou de la religion en général) puisque cela, selon les concepteurs du programme, pourrait nuire à la cohésion sociale dans un contexte multiculturel. La réussite du cours ÉCR ne dépend donc pas d'abord de l'acquisition de connaissances objectives sur les religions, mais bien de l'attitude adoptée par l'élève à l'endroit des religions. Ce n'est ainsi pas un hasard si le cours transmet une image fortement stéréotypée du phénomène religieux. L'accent y est mis sur les rites et symboles, naturellement moins sujets à la controverse, alors que les aspects politiques, économiques ou sociologiques du phénomène religieux sont presque entièrement occultés.

Il est tout à fait légitime que l'école propose un enseignement sur les grandes religions. Cet enseignement doit cependant viser à instruire et non à convertir les enfants au multiculturalisme. L'enfant doit apprendre à connaître les

multiples facettes des religions, mais demeurer libre de juger si telle ou telle religion (ou tel ou tel aspect d'une religion) contribue ou non à enrichir la société québécoise. Pour atteindre cet objectif, le plus simple demeure l'abolition du cours ÉCR. La culture religieuse devrait continuer de faire l'objet d'un enseignement, mais

dans le cadre du domaine « univers social ». Ce réaménagement permettrait de mieux situer le phénomène religieux dans son contexte social, qu'il soit historique, politique, économique ou culturel, et de dépasser la vision stéréotypée et réductrice au cœur du cours ÉCR.

## MÉMOIRE ET IDENTITÉ NATIONALES

### Renforcer la place de l'histoire nationale à l'université

**A**u cours des dernières décennies, une lacune est apparue au Québec en matière d'enseignement et de recherche en histoire nationale. Il n'existe plus, par exemple, dans les universités francophones d'historien spécialisé dans l'étude de plusieurs grandes périodes ou d'événements de notre histoire nationale : la guerre de la Conquête, les rébellions de 1837-1838 ou l'histoire constitutionnelle du Québec. Cette sous-représentation est étonnante puisque les grands personnages et événements de l'histoire du

Québec continuent de susciter l'intérêt du public et des jeunes chercheurs.

Québec doit renforcer la recherche en histoire nationale en créant un centre de recherche spécialisé sur le sujet. Le centre pourrait être rattaché à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Il serait composé de chaires d'enseignement et de recherche dédiées à l'étude de périodes clés de l'histoire nationale du Québec.

### Renforcer l'enseignement de l'histoire nationale dans les cursus scolaires

**L**a faiblesse de l'histoire du Québec au niveau universitaire a un impact direct sur la

formation des enseignants aux niveaux secondaire et collégial. Par exemple, le diplômé en

enseignement de l'histoire au secondaire n'a suivi en moyenne que trois ou quatre cours en histoire du Québec. Ce nombre est clairement insuffisant à une maîtrise solide de la matière et compromet sérieusement la transmission du savoir de base en histoire. Au niveau collégial, un problème supplémentaire vient de la quasi-disparition du curriculum des cours d'histoire du Québec. Seul un nombre très limité de collégiens suivent aujourd'hui un cours sur le sujet, et ce, même dans le domaine des sciences humaines.

Québec doit agir rapidement pour renforcer l'enseignement et la recherche en histoire nationale. Il doit renforcer la formation

disciplinaire en histoire du Québec chez les futurs enseignants du secondaire. Le nombre d'heures d'enseignement de l'histoire devrait être revu à la hausse, notamment en remplacement du cours Éthique et culture religieuse. Une plus grande place devrait être faite à l'enseignement de l'histoire du Québec dans la formation générale au collégial en y intégrant un cours obligatoire d'histoire du Québec. Il sera aussi nécessaire de recentrer l'histoire du Québec sur l'histoire nationale et d'éviter son instrumentalisation par l'idéologie multiculturaliste, qui a tendance à fragmenter l'identité collective, comme c'est malheureusement le cas en ce moment.

## Adopter une politique de commémorations nationales et historiques

Les controverses autour du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec, du 250<sup>e</sup> anniversaire de la Conquête et de la Guerre de 1812 montrent l'actualité de la commémoration comme enjeu politique au Québec. Devant un gouvernement fédéral de plus en plus soucieux d'imposer sa vision du passé, et qui prend les moyens financiers pour cela, Québec ne semble avoir ni stratégie ni politique claire. Pourtant, l'avenir du Québec dépend de sa capacité à se remémorer son parcours historique. Cela ne peut se faire uniquement par

l'enseignement de l'histoire, mais implique une capacité à incarner l'histoire dans les différentes facettes de notre vie collective.

À cette fin, Québec doit mettre en place une politique de commémoration visant à entretenir la mémoire collective dans ses nombreuses dimensions. Cette politique doit conduire l'État québécois à établir son propre protocole de célébration et à assumer un rôle protocolaire plus considérable. Les premiers dignitaires démocratiques de l'État québé-



cois, de même que les institutions publiques (écoles, municipalités, bibliothèques, musées, etc.), doivent y être associés.

La première étape vers l'élaboration d'une politique de commémoration est la création d'un comité composé de spécialistes et de représentants d'organismes

attachés à la commémoration et à la défense du patrimoine. Le comité serait chargé d'établir les grands paramètres de la politique, incluant une liste préliminaire des commémorations à venir, un mécanisme de consultation publique et une politique de participation des dignitaires et des institutions publiques.

## LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DES QUÉBÉCOIS

### Mettre fin aux écoles passerelles

Depuis son adoption en 1977, la Charte de la langue française a fait l'objet d'attaques répétées de la part des tribunaux canadiens, créant des failles de plus en plus nombreuses dans la loi. Vers la fin des années 1990, une de ces failles est devenue de plus en plus connue : les parents qui souhaitaient envoyer leurs enfants à l'école anglaise subventionnée n'avaient qu'à les inscrire pendant un an dans une école anglaise non subventionnée. Comme l'enfant avait alors reçu la plus grande partie de son enseignement en anglais au Canada, il acquérait (pour lui, ses frères, ses sœurs et ses descendants) le droit de fréquenter l'école anglaise subventionnée pour le reste de son parcours scolaire.

Le gouvernement est intervenu pour corriger la situation en 2002, en précisant que le temps passé

dans une école anglaise non subventionnée ne serait plus considéré au moment d'établir l'éligibilité à l'école anglaise subventionnée. Cette politique a cependant été invalidée par la Cour suprême du Canada en 2009, ramenant le Québec à la case départ. Le gouvernement a bien cherché à encadrer l'utilisation des écoles passerelles, mais il a renoncé à mettre fin à la pratique. Par conséquent, il est toujours possible pour ceux qui en ont les moyens d'acheter le droit de fréquenter l'école anglaise, une situation qui va clairement à l'encontre de l'esprit de la *Charte de la langue française*.

Québec doit mettre fin à cette pratique en appliquant la *Charte de la langue française* aux écoles privées non subventionnées. Cette mesure enverra un signal clair quant à la valeur de la langue française et quant à la détermination

du gouvernement à la faire respecter pour tous les citoyens, indépendamment de leurs revenus.

## Faire du français la langue normale de l'enseignement collégial

La *Charte de la langue française* a permis de renforcer considérablement la place du français dans l'enseignement. Grâce à elle, la proportion de jeunes allophones étudiant en anglais au primaire et au secondaire est passée de 80 % en 1977 à 15 % aujourd'hui. La baisse a cependant été beaucoup moins marquée au collégial, où l'enseignement en français n'est pas obligatoire. Ainsi, près d'un jeune allophone sur deux (47 %) continue de recevoir son enseignement collégial en anglais. En conséquence, la place de l'anglais dans le système d'éducation passe de 11 % au primaire et au secondaire à 16 % au collégial. Dans la formation préuniversitaire, la situation est encore plus alarmante puisque 23 % des collégiens suivent un enseignement en anglais, ce qui a un impact direct sur la place du français dans les universités et dans les professions

les plus prestigieuses. La chose est d'autant plus inquiétante qu'on sait aujourd'hui le rôle déterminant du cégep dans la socialisation des jeunes adultes et dans la construction de leur identité sociale, dans leur inscription dans un groupe de référence identitaire.

Québec doit appliquer à l'enseignement collégial les critères d'accès à l'école anglaise prévus par la *Charte de la langue française*. Cette mesure ne pénalisera pas les francophones et allophones qui ont le plus besoin d'apprendre l'anglais, puisque ces étudiants ne sont pas susceptibles de s'inscrire au cégep anglais de toute façon. En revanche, il permettra de détourner de l'anglicisation plusieurs jeunes Québécois, souvent issus de l'immigration, dont l'attachement au français demeure fragile.

## Faire de la connaissance du français un critère obligatoire dans la sélection des immigrants

Au cours des dernières années, le poids du français dans la sélection des immigrants au Québec

a considérablement augmenté. En 2011, 63 % des immigrants admis au Québec déclaraient connaître

le français contre 49 % en 2002. Cela ne signifie cependant pas que l'immigration ait cessé d'être une préoccupation pour l'avenir du français. Jusqu'à tout récemment, les connaissances linguistiques des immigrants ne faisaient l'objet d'aucune évaluation objective, de sorte que l'on ignore à quoi correspondent exactement les compétences linguistiques des immigrants admis au cours des dernières années. Ensuite, la proportion d'immigrants déclarant connaître l'anglais a augmenté à la même vitesse que celle déclarant connaître le français. Il est donc difficile de prédire quelle langue adopteront ces nouveaux arrivants une fois plongés dans un environnement où l'usage du français n'est pas toujours nécessaire. Finalement, le nombre d'immigrants admis chaque année a considérablement augmenté, ce qui fait en sorte que l'impact de l'immigration sur la dynamique démolinguistique est de plus en plus grand.

Une intervention vigoureuse s'impose donc pour renforcer la connaissance et, surtout, l'usage du français chez les immigrants.

## Appliquer la *Charte de la langue française* aux petites et moyennes entreprises

Grâce à la *Charte de la langue française*, le Québec a fait un progrès important au chapitre de la langue de travail. Pourtant,

La première étape consiste à exiger une connaissance préalable du français de tous les candidats à l'immigration au Québec. De nombreux immigrants s'établissent au Québec sans avoir l'intention de s'y intégrer en français, ou encore en surestimant leur capacité à apprendre notre langue nationale. Le fait d'exiger une connaissance du français au point d'entrée permettra à Québec de vérifier le sérieux de leur démarche, tout en leur donnant l'occasion de tester leur intérêt et leur capacité d'apprentissage de la langue et de la culture auxquelles ils s'engagent à s'intégrer. La mesure viendrait finalement adoucir la transition de plusieurs immigrants, en leur permettant d'arriver au Québec mieux préparés.

Cette exigence s'inscrirait finalement dans une tendance mondiale, puisque de plus en plus de pays exigent de leurs immigrants une connaissance de leur langue nationale (Royaume-Uni, Australie). Au Canada, le gouvernement fédéral envisage l'adoption d'une mesure similaire pour ses propres programmes d'immigration.

la proportion de Québécois qui travaillent d'abord en anglais demeure largement supérieure à la proportion d'anglophones au

Québec. La situation est particulièrement préoccupante chez les allophones. Au recensement de 2006, 42 % d'entre eux travaillaient principalement en anglais au Québec.

En ce moment, l'obligation de francisation ne s'applique qu'aux entreprises de 50 employés et plus. Aucune obligation en matière de francisation ne s'applique aux entreprises plus petites qui

embauchent pourtant une part importante de la main-d'œuvre issue de l'immigration. Cette situation appelle ainsi une intervention immédiate. Québec doit étendre l'obligation de francisation aux petites et moyennes entreprises de 11 à 49 employés. Il doit aussi mettre à leur disposition les instruments qui les aideront à faire du français leur langue habituelle de travail, dans le respect de la *Charte de la langue française*.

## Réclamer l'application de la *Charte de la langue française* aux entreprises sous juridiction fédérale

De nombreuses entreprises actives au Québec ne sont pas sous juridiction québécoise, mais plutôt réglementées par le Code du travail canadien. Il s'agit notamment des banques, des entreprises de télécommunication et des entreprises de transport maritime, ferroviaire ou aérien. Le nombre de travailleurs québécois assujettis au Code du travail canadien est estimé à 200 000, soit environ 5 % de la main-d'œuvre québécoise.

Comme la *Charte de la langue française* ne s'applique pas à ces entreprises, leurs employés ne disposent d'aucune protection en matière de langue de travail. Dans plusieurs cas, la présence de quelques employés non francophones suffit à y faire de l'anglais la langue principale (sinon exclusive) de travail. Québec doit exiger d'Ottawa qu'il mette fin à cette situation inique en appliquant aux entreprises sous réglementation fédérale les dispositions de la *Charte de la langue française* concernant la langue de travail.

# CONCLUSION

Plusieurs défis attendent le Québec de demain. Ceux auxquels cherchent à répondre les 12 idées de l'IRQ ne sont pas les moindres, puisqu'ils concernent directement notre identité, notre histoire et notre volonté de porter plus loin l'expérience française en

Amérique du Nord. En d'autres mots, ils concernent directement ce qui donne corps à notre existence collective. Prises ensemble, ces mesures peuvent nourrir une politique ambitieuse, une politique à la hauteur du redressement dont le Québec a besoin.

# Présentation de l'IRQ

Fondé en 2002, l'Institut de recherche sur le Québec (IRQ) a pour mission de susciter, de soutenir et de diffuser des recherches et des textes d'opinion sur des sujets touchant le développement du Québec, la défense de ses intérêts vitaux et de l'identité qu'ils traduisent. Lieu d'échanges, de concertation et de débats entre les groupes et les individus qui réfléchissent et agissent pour bâtir le Québec, l'IRQ se situe au carrefour de l'observation et de l'action.



INSTITUT DE  
RECHERCHE  
SUR LE QUÉBEC

2207, rue Fullum  
Montréal (Québec) H2K 3P1  
Téléphone : (514) 527-6223

[www.irq.qc.ca](http://www irq qc ca)